

s'appliquent pour ainsi dire à aucune autre partie du ministère sacré, montrant par là qu'ils ont plus de souci de leur propre santé que du bien des âmes."

Le zèle doit être *éclairé*. Il ne suffit pas qu'il soit inspiré par la charité, il faut qu'il soit dirigé par le vrai savoir, par le tact, par la prudence. Le zèle éclairé évite les écarts regrettables et parfois irréparables de la présomption, de la précipitation, de l'opportunité. S. Paul nous offre encore ici un modèle achevé du prédicateur. "Faire connaître de plus en plus Jésus-Christ aux hommes, et d'une connaissance qui les fit vivre et non pas seulement croire, c'est à quoi il travailla de tout l'élan de son cœur d'apôtre. Aussi enseignait-il tous les dogmes et tous les préceptes du Christ, même les plus sévères, sans rien taire ni diminuer, l'humilité, l'abnégation, la chasteté, le mépris des choses humaines, l'obéissance, le pardon aux ennemis, et autres choses de ce genre. Et ce *prédicateur de la vérité* ne pensa jamais qu'il devait taire ces choses sous prétexte que, en raison de la corruption des temps, elles paraîtraient trop dures à ceux à qui il s'adressait. On voit donc par là qu'on ne peut approuver ces prédicateurs qui n'osent aborder certains points de la doctrine chrétienne de peur d'ennuyer leurs auditeurs.

Enfin, le zèle doit être *désintéressé*. Etre désintéressé, c'est s'oublier soi-même, une fois pour toutes, c'est consentir à donner sans recevoir, à aimer sans être payé de retour. Nous ne sommes pas prêtres pour être aimés, cela n'est pas nécessaire, mais pour aimer, cela est rigoureusement obligatoire. Rappelons-nous l'admirable expression de saint Paul, déjà citée: *Ego autem libentissime impendam et superimpendar pro animabus vestris, licet plus diligens, minus diligar: quoique, vous aimant beaucoup, je sois moins aimé de vous.* C'est aussi à l'adresse de ces prédicateurs dont le zèle n'est pas désintéressé que Benoît XV écrivait dans son Encyclique: "Ils oublient cette parole de saint Grégoire: "Le prêtre ne prêche pas pour manger, mais il doit manger pour être en état de prêcher" (In I Reg. lib. III), ceux qui, comprenant qu'ils ne sont pas faits pour d'autres fonctions, capables de leur procurer une honnête subsistance, se sont jetés du côté de la pré-